

Dématérialisation de l'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est possible grâce à l'application GNAU (Guichet numérique des Autorisations d'Urbanisme).
Pour rappel, l'instruction des demandes d'urbanisme est faite par le Pôle Urbanisme mutualisé des Communautés de Communes Vexin Centre et Vexin Val de Seine.

Le dépôt des demandes reste cependant possible en mairie.

Renseignements par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.



Infos pratiques

Renseignements par téléphone, par mail ou sur rendez-vous

Mairie de Vétheuil

Tél. 01 34 78 13 18

Mail : mairiedevetheuil@orange.fr

Pôle Urbanisme

Tél. 01 30 39 46 21

Mail : accueil@pole-urbanisme-vexin.fr

Documents

[Flyer Dématérialisation](#)

Liens utiles

[Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme](#)